

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 08 septembre 2016

| | |
|--|--|
| Date de convocation : 25/08/2016 | L'an deux mil seize, le jeudi huit septembre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, |
| Lieu de la réunion : ancienne poste, les Hottes Est-74440 Verchaix | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ; |
| Nombre de membres en exercice : 8 | Présents : CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, TRONCHET Laurent |
| Nombre de membres présents : 5 | Secrétaire de séance : ROUGE Laurent |
| Nombre de votes exprimés : 5 | |

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA SECURISATION HIVERNALE DE LA ROUTE DE JOUX PLANE

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la convention tripartite à intervenir avec le Conseil Général et la Commune de Samoëns pour la sécurisation hivernale de la route de Joux Plane, phase 2.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 09 février 2015, le Conseil l'a autorisé à signer la convention concernant la phase 1.

La phase 2 prévoit l'installation d'ouvrages de protection de type râteliers métalliques et râteliers bois dans les secteurs dits « du parking », référencés secteurs 14 et 15.

L'estimation prévisionnelle des travaux atteint un montant de 280 000 € HT.

La répartition du coût des travaux s'établit ainsi :

- 90% du montant hors taxe à la charge du Département, soit 252 000€
- 10% du montant hors taxe à la charge du SIVHG, soit 28 000€
- 100% de la TVA à la charge du département, soit 56 000 €

La participation financière du SIVHG sera sollicitée en 2 étapes :

- 50% au démarrage des travaux
- Le solde après le décompte finale de l'opération

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la convention tripartite n°2 à intervenir avec le Conseil Général et la Commune de Samoëns pour la sécurisation hivernale de la route de Joux Plane*
- *Valide les modalités de financement*
- *Autorise le président à signer tout document relatif à cet effet*

2. QUESTIONS DIVERSES

- CHIENS DE TRAINEAU

Monsieur le Président présente à l'assemblée la requête de Monsieur Ludovic Gloannec, musher gérant de l'entreprise Traineaux de l'Ubac. Monsieur le Président rappelle que ce dernier réalisait jusqu'à l'hiver dernier, sur notre territoire, par convention avec le syndicat, l'activité « baptême en traîneau à chiens ».

Monsieur Gloannec souhaite modifier ses prestations et proposer pour la saison à venir, 2016/2017, l'activité initiation à la conduite d'attelage sur le site de Joux plane. Il souhaite, au départ du parking de Joux plane, pouvoir rejoindre le secteur du Croz et de Lairon via la traversée sous la Tête de Vuargne. Monsieur le Président s'interroge sur la possibilité de mettre en place une activité pérenne alors même que la traversée de la tête de Vuargne est très aléatoire compte-tenu de son caractère avalancheux. Monsieur Xavier Davergne dit que les mushers sont des professionnels et qu'il leur appartient de prendre en compte ce risque avalancheux lors de la mise en place de leurs activités.

Monsieur le Président souhaite qu'une convention soit réalisée entre le syndicat et l'entreprise « traîneaux de l'Ubac » et qu'il soit clairement explicité que cette notion d'appréciation du risque d'avalanche appartienne au musher. Il souhaite toutefois qu'en cas de risque majeur avéré, les pisteurs du site nordique puissent interdire ou annuler la pratique de l'activité dans ce secteur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• ***Autorise le président à signer une convention avec l'entreprise Traîneaux de l'Ubac***

• **ACTIVITES SUR LE SITE DE JOUX PLANE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux de sécurisation de la route de Joux plane seront terminés à la fin du mois d'octobre.

Il rappelle aux élus, compte-tenu de l'implication financière du syndicat dans cette opération de sécurisation, la nécessité de mettre en place une activité touristique sur le site de Joux-Plane quand l'activité ski de fond se déroule exclusivement dans la vallée.

Monsieur Laurent Rouge prendra contact avec un prestataire de sa connaissance, gérant un village « nordique » et proposant des nuits sous tente. Celui-ci pourra probablement apporter au Conseil un éclairage quant-à la faisabilité de l'implantation d'une activité de même type sur le site de Joux Plane

Monsieur le Président remercie Monsieur Rouge pour cette initiative et lève la réunion

La séance est levée à 19h30

Le Président, Xavier CHASSANG

